

des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

## 5. RENOUELEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de monsieur Dion se termine le 28 février 2018. Dans le cas où le premier ministre a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de sous-ministre du ministère, il l'en avisera au plus tard deux mois avant l'échéance du présent mandat.

## 6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de sous-ministre du ministère, monsieur Dion recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

## 8. SIGNATURES

MARC DION

ANDRÉ FORTIER,  
*Secrétaire général associé*

66141

Gouvernement du Québec

### Décret 114-2017, 28 février 2017

CONCERNANT l'approbation des prévisions budgétaires du Centre de services partagés du Québec pour l'exercice financier 2016-2017

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 48 de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1), le Centre de services partagés du Québec soumet chaque année au président du Conseil du trésor ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant, selon la forme, la teneur et la périodicité que détermine ce dernier;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de cet article ces prévisions budgétaires sont soumises à l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre de services partagés du Québec a approuvé, le 6 mai 2016, les prévisions budgétaires du Centre pour l'exercice financier 2016-2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les prévisions budgétaires du Centre de services partagés du Québec pour l'exercice financier 2016-2017;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor :

QUE soient approuvées les prévisions budgétaires du Centre de services partagés du Québec pour l'exercice financier 2016-2017, soit un budget de revenus de 565,4 M\$, un budget de dépenses de 561,6 M\$, pour un surplus de 3,8 M\$, et un budget d'investissement de 75,0 M\$.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66142

Gouvernement du Québec

### Décret 115-2017, 28 février 2017

CONCERNANT l'approbation de l'Avenant n<sup>o</sup> 1 à l'Entente sur le financement de mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik, à titre d'intervenant, ont conclu, le 9 décembre 2013, l'Entente sur le financement de mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik, approuvée par le décret n<sup>o</sup> 1251-2013 du 4 décembre 2013;

ATTENDU QUE l'Entente prévoit notamment la réalisation d'une étude sur le coût de la vie au Nunavik, dont l'objectif est d'évaluer le coût de la vie au Nunavik en tenant compte des habitudes de consommation des résidents de la région;

ATTENDU QUE l'Entente précise que les signataires de celle-ci s'engagent à contribuer au coût de cette étude pour un montant maximal de 500 000 \$ et stipule que le gouvernement du Québec versera la moitié du coût de l'étude;

ATTENDU QUE l'Entente précise que la réalisation de cette étude devrait s'étendre sur deux ans;

ATTENDU QUE la réalisation de l'étude a été confiée à l'Université Laval;